

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME****8, place du champ de foire****16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME****tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38****mairie@mouthiers-sur-boeme.fr****délibération :****D_2023_9_2**

Nombre de conseillers en exercice : 19

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 10 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Présents : 14

Date de convocation du : 03 Novembre 2023

Votants : 18

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur FOUCHE Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry

Objet : Tarifs de mise à disposition du minibus aux associations

(Signature)

Pouvoirs :

Monsieur CAPLOT Serge a donné pouvoir à Monsieur FOUCHE Joël
 Monsieur NOËL Frédéric a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle
 Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame GANNE Julie
 Madame RENARD Annie a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur NOËL Frédéric, Madame LALANDRE Sophie, Madame RENARD Annie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Vu la délibération D_2017_6_3 fixant les conditions de mise à disposition des minibus communaux,

Monsieur le Maire rappelle que la commune met à disposition des moyens matériels et financiers qui contribuent à créer des conditions favorables au développement de la vie associative et profitables à l'ensemble de la population.

Aussi, il arrive que les associations aient parfois besoin de transporter des personnes, lors de leurs sorties ou activités. Il convient alors d'actualiser les modalités pratiques et tarifaires de mise à disposition des bus communaux et, éventuellement, des chauffeurs aux associations communales.

En 2017, les tarifs étaient les suivants :

Type de mise à disposition	Associations locales	Écoles
Bus	0.60€/km + carburant	gratuit
Bus + chauffeur	Coût horaire du chauffeur + carburant	gratuit

Vu le projet de convention type de mise à disposition des bus communaux et des chauffeurs qui fixera la durée et la fréquence de la mise à disposition,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- FIXER les tarifs comme suit :

Type de mise à disposition	Associations locales	Écoles
Bus	0.70€/km + carburant	gratuit
Bus + chauffeur	Coût horaire du chauffeur + carburant	gratuit

- APPROUVER la convention type fixant les nouvelles modalités de mise à disposition des bus communaux et de chauffeurs,
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 10/11/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 23/11/2023

**Le Maire,
Michel CARTERET**

